

Résumé du Conseil Municipal du 17 juillet 2014

Le procès verbal du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance.

Décisions à prendre

1) Trésorerie

- Délibération pour autoriser Madame la trésorière à réaliser des poursuites pour impayés.

- Vote de l'indemnité de la trésorière principale pour sa mission de conseil à la commune et vérification des comptes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

2) Espace Culturel

Il est décidé de ne pas donner de nom à l'espace culturel et de le nommer simplement « Espace Culturel ». Une enseigne lumineuse sera posée sur la façade. L'inauguration aura lieu le vendredi 3 octobre à 18h30.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

3) Réforme Territoriale.

Monsieur Le Maire propose de soutenir la motion relative au projet de réforme territoriale présentée par le Conseil Général de la Gironde.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents.

4) Cession terrain à un administré

Une parcelle de 15m² du domaine public est transférée dans le domaine privé de la commune en vue d'une cession gracieuse à un administré. Tous les frais inhérents à cette opération seront pris en charge par ce dernier.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents.

5) Restaurant scolaire

Au cours de l'assemblée générale du Comité de Gestion du restaurant scolaire, il a été décidé une augmentation des tarifs de 2%. Pour les enfants de la commune, le tarif passe de 2,25€ à 2,30€ et pour les hors commune le tarif sera de 5,10€ (soit 2,30€ pour les denrées + 2,80€ correspondant aux fluides, charges de personnels ...). Pour information, ce tarif reste l'un des plus modiques du secteur tout en alliant qualité (30% produits bio) et privilégiant les circuits courts.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

6) DIA

Le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CDC du Sud Gironde pour validation. Ceci est la conséquence de la prise de compétence obligatoire de l'Urbanisme par la CDC du Sud Gironde, suite à la fusion.

7) Chemin piétonnier Plaisance

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'acte de cession chez le notaire. Le syndic nous rétrocède une bande le long de la résidence, en échange de la réalisation de la clôture. Le terrain Gauthier est cédé gracieusement. Le maire rappelle que ces cessions permettront la réalisation d'un chemin piétonnier reliant la résidence Coligny au centre bourg. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

8) Travaux Ecole (agrandissement du dortoir, création d'une classe et passage intérieur) – Avenants

2 avenants sont présentés pour la création de la classe :

- Proposition d'un bardage zinc remplaçant le bardage bois (à la fois pour raison esthétique et pour réduire les frais d'entretien) : proposition acceptée.
- Proposition du remplacement d'une porte pleine par une porte vitrée munie de rideaux occultants : proposition rejetée.

9) SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité de la Gironde)

La nouvelle législation permet aux communes de -5000 hab d'opter pour le régime rural. La commune doit se prononcer avant le 30 juillet sur le choix du Régime Urbain (notre régime actuel) ou du Régime Rural.

Avantages / Inconvénients de ces régimes :

- En régime rural, les travaux d'enfouissement sont subventionnés à hauteur de 80%, en régime urbain 60%.
- En régime rural, le service urbanisme du SDEEG fait l'instruction des travaux pour raccordement.
- En régime rural, pour des travaux d'extension pour un bâtiment d'intérêt général, le SDEEG participe à 80%, en régime urbain la commune paye la totalité.
- Pour des travaux de renforcement, pas de coût en régime urbain, 80% à charge de la collectivité en régime rural.
- En régime urbain, la commune perçoit 100% de la taxe sur l'électricité (environ 50000€ par an). En régime rural, cette taxe est versée au SDEEG qui reverse 80% à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité pour le maintien de la commune dans le régime urbain.

Informations

1) Ecole Georges Brassens - point sur les travaux en cours.

Ils se déroulent selon le calendrier prévu. Date de réception le 16 août. Les aménagements sont faits en concertation avec les enseignants et le personnel.

2) Tustoc

Les frais d'extension ERDF pour les nouvelles constructions sont pris en charge par la Commune (~4000€).

3) Ecole Georges Brassens – Conseil d'Ecole du 12 juin

A ce jour, 273 élèves sont inscrits pour la rentrée, ce chiffre devrait progresser. La fermeture de l'école Django Reinhardt n'entraîne pas de transfert d'élèves à Toulence.

Présentation des nouveaux rythmes scolaires et du Projet Educatif Territorial (PEDT). Bilan coopérative scolaire : subvention APE de 1100€ pour le voyage scolaire.

Coût total des sorties (hors transport) : 7384 €

Coût des transports : 2119 €

La Fête des Parents s'est bien déroulée. La Kermesse de l'Usep a été un grand succès aussi, et les organisateurs remercient chaleureusement les élus et le personnel pour leur aide.

Un point sur les travaux a été fait. Les jeux ont été vérifiés comme tous les ans par le Bureau Véritas.

4) SDEEG

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 26 juin est donné par Mr Cattaneo. Quelques informations nationales : la loi sur la transition énergétique est prévue pour 2015. La Ministre reconnaît le rôle efficient et opérationnel des syndicats d'énergie électrique et elle reste attachée à la péréquation (le coût de l'électricité est le même quelque soit le lieu d'habitation).

Les 2 Chambres (députés et sénateurs) ont voté à l'unanimité le maintien de la reversion à 100% de la taxe sur l'électricité aux communes.

Le Compteur Linki doit rester la propriété du distributeur.

Un groupement pour l'appel d'offres d'énergie est constitué au niveau du SDEEG. Pour le Gaz, cet appel d'offre entre en vigueur en 2015. Une baisse de 15% de la partie énergie (54% du prix total) peut être envisagée.

Création de bornes de recharges rapide pour les véhicules électriques : les communes désignées seront aidées à hauteur de 70%.

5) AADP

L'association a fêté ses 40 ans. Elle emploie 70 intervenants d'une moyenne d'âge de 45 ans. Il y a 450 bénéficiaires, dont 43% plus de 85 ans, 36% entre 75 et 84 ans. 76 766,25 heures ont été effectuées en 2013.

Le nombre d'heures dispensées par an sur la commune est de 9 365,25 ce qui représente en moyenne 222,98 heures par bénéficiaire.

Bilan financier : un excédent de 4115€ pour un produit d'exploitation de 1.669.194 € est dégagé sur l'exercice.

6) Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire avait lieu le 30 juin. A l'ordre du jour :

- La vente d'un terrain à la zone de Mazères.
- La création d'une commission des impôts directs.
- La compétence SPANC (service public d'assainissement non collectif) est déléguée aux 3 syndicats qui sont présents sur le territoire.
- Plusieurs compétences sont restituées aux communes :
 - l'environnement à Villandraut ;
 - les équipements sportifs à Villandraut (les piscines de Langon et Villandraut restent d'intérêt communautaire) ;
 - dans la compétence Action sociale, le périscolaire est restitué à Villandraut et Saint-Symphorien ,
 - la gestion d'une chambre funéraire à Saint-Symphorien.
- Toutes les compétences seront redéfinies au 31/12/15 .
- Les Tarifs sont harmonisés pour les Alsh et accueil petite enfance
- Adhésion à CAP33.
- Services aux personnes : le portage à domicile sera assuré par la société Anseble après appel d'offre (d'où une économie de 50 000€).
- Adhésion au réseau départemental d'aide à domicile.
- Depuis le 1er janvier 2014, passage automatique de la compétence urbanisme à la CDC Sud Gironde suite à la fusion des 3 CDC.
- Information sur la mise à disposition de personnel communautaire pour les communes pour les TAP (rythmes scolaires).

Questions diverses

1) Règlement de voirie

Jean-René Boucau précise que la réunion aura lieu le mardi 22 juillet avec DDTM.

2) **Conteneurs** Jean-François Balade précise que les conteneurs destinés au compostage à l'école seront pris en charge par Ussgetom.

Prochain conseil le vendredi 19 septembre 2014 à 20h45.